

## AVIS DE RADIATION

Dossier n° : 06-20-03238

**AVIS** est par les présentes donné que **M<sup>me</sup> Elaine Leroux** (n° de membre : 187822-1), ayant exercé la profession d'avocate dans les districts de Montréal et Iberville, a été déclarée coupable le 28 avril 2022, par le Conseil de discipline du Barreau du Québec, d'infractions commises à Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jean-sur-Richelieu entre le 7 juin 2009 et le 31 juillet 2010, à savoir :

*Chef relatif à la facturation :*

*N'avoir jamais remis de facture au plaignant, contrevenant à l'article 3.00.01 du Code de déontologie des avocats.*

Le 24 avril 2023, le Conseil de discipline imposait à **M<sup>me</sup> Elaine Leroux** une radiation du Tableau de l'Ordre pour une période de trois (3) mois sur le chef relatif à la facturation de la plainte.

Cette sanction imposée par le Conseil de discipline étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, selon l'article 158 du *Code des professions*, **M<sup>me</sup> Elaine Leroux** est radiée du Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec pour une période de **trois (3) mois** à compter du **1<sup>er</sup> juin 2023**.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 64.1 de la *Loi sur le Barreau* et des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 13 juin 2023

**Catherine Ouimet, avocate, MBA**  
**Directrice générale**